



2016 - 2017

DOSSIER DE RENTRÉE

3 . DES PRIORITES PEDAGOGIQUES QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS

Fiche 3.1 :

**Refonte des
programmes et
acquisition
progressive des
connaissances**



assureur militant



MON PREMIER ASSUREUR



La refonte des programmes de l'école maternelle et de la scolarité obligatoire

Organisée sur un cycle unique, l'école maternelle est la première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une École juste pour tous et exigeante pour chacun. Elle organise des modalités spécifiques d'apprentissage en mettant en place des situations variées : résolution de problèmes, entraînements, mémorisation. Le jeu y tient une place particulière : il favorise la richesse des expériences vécues et alimente tous les domaines d'apprentissage.

L'école maternelle permet aussi aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble : elle assure une première acquisition des principes de la vie en société et permet à l'enfant de se construire comme personne singulière au sein d'un groupe.

Dans le nouveau programme entré en vigueur dès la rentrée 2015, la place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite de toutes et de tous. La pratique d'activités physiques et artistiques permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée. Les domaines «Construire les premiers outils» pour structurer sa pensée et «Explorer le monde» s'attachent à développer une première compréhension de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement.



Une acquisition progressive des connaissances

À partir de la **rentrée 2016**, le **nouveau socle commun** s'articule en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine



Pour la première fois, les moyens d'accès à l'information et à la documentation, les langages numériques, la conduite de projets individuels et collectifs sont identifiés comme devant faire l'objet d'un enseignement explicite.

Les nouveaux programmes d'enseignement de la scolarité obligatoire, conçus selon une **logique curriculaire** et qui entreront en vigueur à la rentrée 2016, déclinent et précisent les objectifs définis par le socle commun. Ils doivent permettre une acquisition progressive de connaissances et des compétences de chaque élève. Reposant sur une conception nouvelle, ils s'inscrivent dans un projet global, s'adressant à tous les élèves, plus attentifs à la diversité de leurs rythmes d'acquisition et faisant davantage confiance à la personnalité des enseignants. Ils sont garantis par cycle de trois ans afin de garantir

l'acquisition du socle commun et de favoriser l'articulation école-collège en assurant une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'à la troisième